

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 octobre 2022

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux (19-10-2022) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Monsieur Michel Tremblay, maire suppléant d'Hérouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Bourassa, préfet suppléant; madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le préfet suppléant, monsieur Yvon Bourassa, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

Adoption de l'ordre du jour

Re 22-10-174

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2022;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2022;
5. Adoption des comptes à payer;
6. Correspondance;
7. Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;
8. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
9. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :
 - i. Autorisation de signer une entente avec l'Économie du Savoir de la Mauricie;

- b) Volet 3 – Signature innovation :
 - i. Adoption de la signature de marque;
- c) Volet 4 – Soutien à la vitalisation :
 - i. Approbation des recommandations du Comité de vitalisation;
- 10. Autorisation de signer un bail pour Espace Mékinac;
- 11. Activités pour le 40^e anniversaire de la MRC;
- 12. Cour municipale :
 - a) Offre de services de l'Étude Lambert Therrien avocats;
 - b) Adhésion de la MRC de Les Chenaux, la municipalité de Batiscan, la municipalité de Champlain, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, la municipalité de Saint-Narcisse, la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et la municipalité de Saint-Stanislas à la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac;
- 13. Approbation de la proposition de Méga Toit pour la réfection du toit;
- 14. Adoption du Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques (PIACC);
- 15. Adoption du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Mékinac;
- 16. Autorisation de signer un avenant avec Pluritec pour l'inspection de ponceaux et de ponts supplémentaires dans le cadre du Plan d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 17. Financement de la Corporation de transport adapté de Mékinac;
- 18. Demande d'appui des paramédics;
- 19. Approbation du règlement d'emprunt numéro 2022-09-55 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, décrétant une dépense et un emprunt de 5 904 000 \$ pour le réaménagement du local des techniciens et l'agrandissement du garage situés au LET de Saint-Étienne-des-Grès;
- 20. Parc industriel régional :
 - a) Étude de caractérisation faunique et floristique;
 - b) Demande à la CPTAQ pour l'installation d'un panneau d'affichage;
- 21. Acquisition d'orthophotographies;
- 22. Coût supplémentaire du transport des matières résiduelles;
- 23. Demande d'avis juridique pour l'agrandissement d'une carrière/sablière;
- 24. Avis de conformité :
 - a) Règlements modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables en lien avec les maisons de tourisme;
 - b) Règlements numéro 004D-UR-2022 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch de Mékinac;
 - c) Règlement numéro 2022-UR-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives en lien avec les maisons de tourisme;
- 25. Achat d'affichettes « Guide du bon riverain » réalisées par la SAMBBA;
- 26. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Approbation du bilan de la planification annuelle 2021-2022;

27. Achat d'un système de communication pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé;
28. Varia :
- a) Avis de motion : Règlement numéro 2022-185 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac;
 - b) Adoption du projet de règlement numéro 2022-185 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac;
 - c) Adoption du document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à son plan et ses règlements d'urbanisme;
 - d) Autorisation de déposer un projet au Fonds Région et Ruralité (FRR) – Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale, axe Coopération;
 - e) Nomination d'un représentant au BVSM;
29. Questions de l'assemblée;
30. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 août 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 août 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re22-10-175

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2022.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 7 septembre 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re22-10-176

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2022.

5. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (10 semaines)

304 955.81

Déplacement des employés (es) 2 mois

8 604.50

Fournisseurs de biens et services

Hydro-Québec	2 254.66
Telus mobilité	480.48
Telus Québec	813.26
Télécommunications Xittel inc.	1 312.22
Construction Richard Champagne	11 258.92
Retraite Québec Secteur public - Carra	99.16
Syndicat des employés	1 598.38
CPTAQ-Frais annuels 2022	324.00
DGL-CPA	23 569.88
Rose Pétale	45.99
Distribut'eau Plus	149.50
Boutique Fleur de mai	86.23
Étude Cloutier, Samson & Francoeur inc.	204 992.30
Centre de services scolaire de l'Énergie	85.27
Servitech	6 738.82
Les Entreprises de distribution Denis Samson Inc.	36.00
Fournitures de bureau Denis	260.93
Gilles Gauthier	250.00
Club de golf Tawachiche	560.00
Android	18.02
Boulangerie Germain	313.40
Chambre de commerce de Mékinac	50.00
Petite caisse	591.70
Service Cité Propre	46.00
Enercycle	330 864.65
Savonnerie B-L Enr	122.40
Quadiant	3 195.62
Desjardins Assurances	36 981.90
GSC Communication	211.55
RREMQ	16 773.02
Hygiène Nancy Duval	2 750.00
Ville de Saint-Tite - Taxes	1 083.88
Visa Desjardins	
Roadpost	104.90
Informatique	696.43
Inscription congrès	10 347.80
Repas séance août	190.78
Facebook	136.96
Registre foncier	7.00
Canadian Tire	28.72
Fleurs décès	86.23
Frais de déplacement	7 170.76

Sortie TNO	382.68
Xerox	606.29
Régie des incendies Vallée St-Maurice et Centre-Mékinac	12 464.00
Direction de la Gestion de l'information foncière	310.00
Corporation transport adapté Mékinac	1 476.00
Service de paie Desjardins	448.46
Ville de St-Tite permis	25.00
D.H. Électronique	195.73

Total fournisseurs : 682 595.88

FLI/FLS

9470-9797 Québec Inc.	30 000.00
Simon Lafrance - FLI	10 000.00
Acceo FLI-COVID	90.88
Acceo FLI	110.56
Acceo FLS	97.21

Total FLI/FLS : 40 298.65

Fonds région ruralité volet 2

Simon Lafrance	10 000.00
Table des Élus de la Mauricie-Contribution 2022-2023	3 900.00

Total FRR2 : 13 900.00

Fonds région ruralité volet 4

Gestion M.A.C.T	70 000.00
-----------------	-----------

Total FRR4 : 70 000.00

Service de développement économique

Rum & Code	31.62
Kalitec Signalisation (MAE)	6 731.78
Restaurant au Petit Palace	25.00

Total SDE: 6 788.40

Activité de loisir/culture

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	342.74
Isabelle Clément-atelier poterie	3 170.00
Terramiel	634.00
Centre nautique de Grandes-Piles	750.00

Microgest Informatique	5 302.55
Office municipale d'habitation	150.00
Isabelle Clément	60.00
Les Terres d'Éliasgoth	750.00
Icimédias	516.24
Ville de St-Tite	80.48
Mélanie Viau	1 325.00
Manon Charlebois	60.00
Total Loisir/Culture :	<u>13 141.01</u>

Promotion Touristique

Ici Médias - Hebdo Mékinac/Des Chenaux	713.99
SPBM - Fonds aménagement	500.00
Tourisme Mauricie	862.31
Foire Mékinoise	90.00
Total Tourisme :	<u>2 166.30</u>

Accueil nouveaux arrivants

Oze Publicité	1 337.45
Marché Pronovost	164.00
Rose Pétale	45.99
Total Accueil :	<u>1 547.44</u>

Plan de communication

Ici-Média-Hebdo Mékinac/Des Chenaux	713.99
Total Planification stratégique:	<u>713.99</u>

Planification stratégique

Absolu	11 497.50
Total Planification stratégique :	<u>11 497.50</u>

Communauté entrepreneuriale

Boulangerie Germain	845.80
Total CEM :	<u>845.80</u>

Programme de rénovation de l'habitat

Programme RénoRégion-Ste-Thècle-PRR0123	12 000.00
Programme RénoRégion Hérouxville-PRR0125	12 000.00
Total Rénovation de l'habitat :	<u>24 000.00</u>

Cour municipale

Ministre des Finances	9 675.00
Purolator	263.88
Carpentier, huissiers de justice inc.	311.74
Ville de Trois-Rivières-Constat	64.00
Ville de Saint-Tite - Remb amendes	15 642.00
Municipalité Hérouxville - Remb amendes	4 201.00
Municipalité de Trois-Rives - Remb amendes	2 771.00
Municipalité de Sainte-Thècle - Remb amendes	21 235.50
Municipalité de Saint-Adelphe - Remb amendes	2 629.00
Municipalité de Lac-aux-Sables - Remb amendes	37 110.00
Municipalité de Grandes-Piles - Remb amendes	390.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - Remb amendes	730.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac - Remb amendes	467.00
Municipalité de Saint-Séverin - Remb amendes	1 450.00
TNO de la MRC de Mékinac - Remb amendes	160.00
QTMG Beaudet, huissiers de justice	196.75
BAVAC	480.00
SAAQ	40.04
Juge Sylvain Beaugard	1 717.50
Juge Pierre Bordeleau	6 237.57
Total Cour municipale :	<u>105 771.98</u>

Baux de villégiature

Harnois Énergies	637.23
Ministère Énergie et ressources naturelles	91 058.76
Total Baux de villégiature :	<u>91 695.99</u>

Grand total : 1 378 523.25

Parc industriel

Hydro-Québec	30.30
Total Parc industriel :	<u><u>30.30</u></u>

TNO Mékinac

Remboursement taxes-trop payé	323.76
Spectralité/Signoplus	1 295.06
Simon Trépanier	885.13
Martin Picard Ing. F.	804.83
DGL-CPA	7 473.38
Boulangerie Germain	34.02
Marché Pronovost	152.92
RIVST-M	200.00
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 056.57
Corporation de transport adapté Mékinac	400.00
SEPAQ	80.00
SEAO	6.03
MRC de Mékinac - vidange de boues et enfouissement	26 179.33
MRC de Mékinac - quote-part	24 798.00
Total TNO :	<u><u>64 689.03</u></u>

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 mois</u>	<u>1 657.44</u>
<u>Déplacements des maires congrès FQM</u>	<u>5 739.32</u>
<u>Rémunération des maires (2 mois)</u>	<u>18 328.49</u>

Fournisseurs de biens et services

RREMQ	23 885.87
Hydro-Québec (logements)	237.21
Christian Thibault	152.35
Carra	99.16
Mégatoit Inc.	56 063.47
Xerox Canada Ltée	925.76
Tremblay Bois Mignault Lemay	3 733.82
Savonnerie BL 1988 Enr	227.95
Gestion Robin Hould	316.18
Enercycle	39 079.36

Groupe Système Forêt	172.46
Gésarco Inc.	5 358.70
Fournitures de bureau Denis	400.76
Direction de la gestion du fonds de l'information foncière	350.00
Servitech Inc.	6 738.82
Distribut'eau Plus	65.00
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 538.47
Chambre de commerce de Mékinac	10 000.00
Centre bureautique Mauricie	216.92
CCG	8 680.61
Cansel Survey Equipement Inc.	1 724.62
ADGMRCQ	1 092.26
Chez Jacob	251.23
Boulangerie Germain	270.05
Excavation Mékinac Enr	10 255.78
Ferme Pierre Thiffault	6 823.10
Microgest Informatique	143.14

Total Fournisseurs de biens et services: 182 803.05

Développement économique

Chambre de commerce de Mékinac (défi 10x52)	1 000.00
Groupe Pleine Terre (projet agriculture)	13 241.67

Total SDE : 14 241.67

Fonds région ruralité volet 2

Bulti-serres Enr.	1 350.00
NDDavenir	590.00

Total FRR2 : 1 940.00

Planification stratégique

Absolu	11 497.50
--------	-----------

Total Planification stratégique : 11 497.50

Loisirs et culture

Aline Ménard	60.00
Domaine Tavibois	350.00
Municipalité de St-Séverin	350.00
Les Éditions communautaires des Chenaux	298.94
Municipalité de Hérouxville	2 400.00
Ville de St-Tite	1 300.00

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	350.00
---	--------

Total Loisirs : 5 108.94

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	1 494.68
-------------------------------	----------

Total Rénovation de l'habitat : 1 494.68

Baux de villégiature

Service Pneus TC 2001 Inc.	45.99
----------------------------	-------

Total Baux : 45.99

Cour Municipale

Tremblay Bois Mignault Lemay	7 596.48
------------------------------	----------

Purolator	155.19
-----------	--------

Les Éditions SR Inc.	1 086.51
----------------------	----------

BAVAC	528.00
-------	--------

Ministre des finances	13 094.00
-----------------------	-----------

Total Cour municipale : 22 460.18

Grand total : 265 317.26

TNO DE MÉKINAC

MRC de Mékinac - dépenses sortie TNO	382.68
--------------------------------------	--------

Total TNO : 382.68

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 19 octobre 2022.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 19 octobre 2022 totalisant 1 643 840.51 \$ pour la MRC, 30.30 \$ pour le parc industriel régional et 65 071.71 \$ pour les TNO.

6. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Madame Chantal Doucet greffière Ville de Shawinigan avise de l'Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire SH-389.3 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
- Somme de 14 520\$ réservé pour une cohorte de 8 à 16 candidats Pompier 1, dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Félicitations de l'honorable François-Philippe Champagne pour le prix Leadership remporté au dernier congrès de la FQM;
- Réponse du MERN à la suite de notre résolution 22-08-165 concernant des travaux illégaux au Lac Mékinac mentionnant qu'il suit la situation de près et qu'il collabore avec les différents ministères et organismes concernés;
- Somme de 12 464\$ déposé pour le remboursement des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec dans le cadre du volet 2 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Félicitations de Jean Boulet pour le prix Ulric-Chérubins 2022 décerné à la MRC de Mékinac;
- Rapport d'investigation du coroner, suite à un décès survenu le 29 janvier 2022 dans lequel il y a des recommandations qui s'adresse à la MRC dans les TNO;
- Correspondance de Tremblay Bois avocats, fin de l'entente du mandat pour agir comme procureurs à la Cour municipale;
- Correspondance et résolution de la municipalité de Saint-Adelphe et de Lac-aux-Sables pour une demande au CIUSSMCQ pour la reprise des prélèvements sanguins dans leur municipalité;

Demande de prélèvements sanguins dans les municipalités

CONSIDÉRANT que pendant plusieurs années les citoyens de certaines municipalités de Mékinac bénéficiaient d'un service de prélèvements sanguins fait par le CUISSS MCQ dans leur municipalité;

CONSIDÉRANT que la pandémie a mis fin à ce service;

CONSIDÉRANT que les citoyens appréciaient le service offert dans leur municipalité leur permettant de ne pas avoir à se déplacer au CLSC à St-Tite pour les prélèvements sanguins;

CONSIDÉRANT que la population de la MRC est vieillissante et que celle-ci peut avoir de la difficulté à se déplacer seule ou à trouver des gens pour les aider à se déplacer et les accompagner;

CONSIDÉRANT que les citoyens demandent que ce service soit disponible à nouveau;

Re 22-10-178

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac appui les municipalités et demande au CIUSSS MCQ la reprise du service de prélèvements sanguins dans les municipalités auparavant desservis par ce service.

- Résolution de la MRC Vaudreuil-Soulanges pour la prise en charge de la rémunération des juges;

Appui MRC Vaudreuil-Soulanges : Prise en charge de la rémunération des juges

CONSIDÉRANT la réforme des cours municipales selon laquelle tous les juges municipaux deviendront des juges à temps plein;

CONSIDÉRANT que cette décision affectera négativement les budgets des municipalités et des MRC ayant établi une Cour municipale sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fixe la rémunération de juges;

CONSIDÉRANT que le gouvernement prend en charge la rémunération des juges mis à part celle des cours municipales, qui sont payés par les municipalités;

Re 22-10-179

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

De demander au gouvernement de prendre en charge la rémunération des juges des cours municipales;

De saisir la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec l'UMQ de cet enjeu et de demander leur appui;

- Résolution de la MRC d'Antoine-Labelle concernant une demande d'aide financière pour le soutien pour la mise à jour et le soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux;

Appui MRC Antoine-Labelle : Aide financière pour le soutien pour mise à jour et en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux

CONSIDÉRANT la résolution MRC-CA-16218-22 de la MRC d'Antoine-Labelle concernant le soutien pour la mise à jour et le soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en encore avec les propos de la MRC d'Antoine-Labelle;

Re 22-10-180

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans leur demande au gouvernement de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre, en autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession.

- Résolution de la MRC de Lotbinière concernant le conflit UPA contre CPTAQ;

Appui MRC Lotbinière – Conflit UPA contre CPTAQ

CONSIDÉRANT la résolution 230-07-2022 de la MRC de Lotbinière concernant le conflit UPA vs CPTAQ – Article 59 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec les propos de la MRC de Lotbinière;

Re 22-10-181

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC de Lotbinière dans sa demande au gouvernement d'intervenir afin de régler le litige entre l'UPA et la CPTAQ concernant les demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA.

- Résolution de la MRC de l'Érable concernant une problématique dans le délai de traitement au MELCC;
- La direction régionale du MELCC accuse réception de la résolution de la MRC de l'Érable concernant problématique dans le délai de traitement;
- Demande d'appui des producteurs et productrices acéricoles du Québec;
- Développement de l'acériculture en forêt publique, réponse de Philippe Boutin directeur de la gestion des forêts de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- Félicitations de la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès concernant l'obtention du prix de Leadership municipal;

Dépôt de la correspondance

Re 22-10-182

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

7. Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 mars dernier de madame Nancy Klein, vice-présidente à la vérification à la commission municipale concernant la transmission du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT que l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale stipule que le rapport doit être déposé à la première séance du conseil qui suit sa réception;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a reçu la correspondance de madame Klein seulement le 21 septembre dernier;

Re 22-10-183

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de déposer le rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers.

8. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 17 octobre 2022, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-10-184

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Ferme Galyco SENC

Subvention de 25% des frais admissibles jusqu'à concurrence de 1 108 \$, FRR-Entreprises privées-Soutien aux entreprises

Marie-Claude Beaudry esthétique & électrolyse

Refus de la demande de subvention

Marc-Antoine Cossette

5 000 \$ FRR

3 750\$ FLI

3 750 FLS

Et de libérer les sommes réservées suivantes :

15 000\$ FLI et 15 000\$ FLS, Patrick Duchesne

9. a) Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Autorisation de signer une entente avec l'Économie du Savoir de la Mauricie (ESM)

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'Économie du Savoir Mauricie (ESM), la seule organisation régionale consacrée aux projets d'innovation des PME de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, la MRC de Mékinac a participé financièrement à cette offre de services;

CONSIDÉRANT que ESM a démontré, au cours des dernières années, que son expertise au sein des PME de la Mauricie et de Mékinac était grandement appréciée;

CONSIDÉRANT que ESM demande une participation financière pour la période 2023-2026;

Re 22-10-185

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac octroi un montant de 5 000 \$ par année pour la période 2023-2026 pour les activités de ESM et autorise madame Nathalie Groleau à signer une entente avec l'Économie du Savoir de la Mauricie.

9. b) Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 3 – Signature innovation : Adoption de la signature de marque

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, par sa résolution 20-10-201 manifestait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) son intérêt afin de conclure une entente dans le cadre du Fonds Région Ruralité – Volet 3 – Projets « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT que la MRC a mandaté la firme Absolu afin de réaliser une démarche pour l'obtention d'une signature de marque pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT le travail réalisé par la firme de communication/marketing Absolu;

CONSIDÉRANT la présentation d'Absolu sur la stratégie de marque de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac s'entend que le résultat de la démarche de la firme Absolu est le reflet du territoire;

Re 22-10-186

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la signature de marque « Mékinac, territoire à histoires ».

9. c) Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-10-187

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour le dossier suivant, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Exposition sur la mécanisation du travail en forêt FRR-V4-22-12

Espace Mékinac

396 000 \$

COOP Mékinac – mise à niveau technologique et modernisation des équipements FRR-V4-22-13

Coopérative de solidarité de Mékinac

65 000 \$

10. Autorisation de signer un bail pour Espace Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire offrir un espace qui se veut une vitrine pour les richesses du territoire;

CONSIDÉRANT que le concept de cet endroit se veut un mariage entre un bureau d'accueil touristique, un centre d'interprétation, une vitrine culturelle ainsi qu'un espace de consignation des produits locaux;

CONSIDÉRANT que l'emplacement situé au 657, route 153 à Saint-Tite est l'endroit parfait pour y établir « Espace Mékinac »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un bail avec le propriétaire;

Re 22-10-188

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer le bail de trois ans, débutant le 1^{er} novembre 2022 et se terminant le 31 octobre 2025 pour Espace Mékinac dans le local situé au 657 Rte 153 à Saint-Tite pour un montant de 3 000 \$ par mois pour la première année et majoré de 200 \$ au 1^{er} novembre de chaque année.

11. Activités pour le 40^e anniversaire de la MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac fête ses 40 ans en 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu de souligner cet anniversaire de différentes façons;

Re 22-10-189

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer un budget de 15 000 \$ pour l'organisation de diverses activités en lien avec le 40^e anniversaire de la MRC. Cette somme sera prélevée à même le budget.

12. Cour municipale : Offre de services de l'Étude Lambert Therrien avocats

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois nous a informés qu'elle désirait mettre fin à leur offre de services pour la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir les services de procureurs pour la cour municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par l'Étude Lambert Therrien avocats;

Re 22-10-190

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de services de l'Étude Lambert Therrien avocats pour agir comme procureur de la cour municipale commune de la MRC de Mékinac, pour un tarif de 850 \$ par séance, à cette somme s'ajoute 250 \$ par mois pour la préparation des dossiers, ce qui représente annuellement le montant de 3 000 \$, plus taxes et les frais de déplacement de 75 \$.

12. Cour municipale : Adhésion de la MRC de Les Chenaux, la municipalité de Batiscan, la municipalité de Champlain, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, la municipalité de Saint-Narcisse, la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et la municipalité de Saint-Stanislas à la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac

ATTENDU QUE la MRC de Mékinac est signataire de l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Mékinac (ci-après « l'Entente »);

ATTENDU QUE la MRC Les Chenaux, la municipalité de Batiscan, la municipalité de Champlain, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, la municipalité de Saint-Narcisse, la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et la municipalité de Saint-Stanislas désirent obtenir les services d'une cour municipale pour assurer une justice de proximité sur son territoire en facilitant notamment la pleine application de ses règlements municipaux et la poursuite des contrevenants et qu'ils ont manifesté leur intention d'adopter un règlement à cet effet ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur les cours municipales* (chapitre C-72.01), une municipalité peut adhérer à une entente sur l'établissement d'une cour municipale commune déjà existante, par règlement de son conseil et aux conditions prévues par l'entente ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Mékinac, une municipalité peut adhérer à cette entente par l'obtention du consentement unanime des municipalités déjà parties à l'Entente et aux conditions qui y sont mentionnées;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée le 13 avril 2005 et modifiée le 22 août 2013;

ATTENDU QUE la MRC Les Chenaux, la municipalité de Batiscan, la municipalité de Champlain, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, la municipalité de Saint-Narcisse, la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et la municipalité de Saint-Stanislas, acceptent par règlement les conditions d'adhésion énoncées à l'annexe « A » jointe à la présente résolution ;

Re 22-10-191

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

Que la MRC de Mékinac autorise la signature de l'annexe « A » Conditions d'adhésion, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long récitée;

Que la MRC de Mékinac accepte l'adhésion de la MRC Les Chenaux, la municipalité de Batiscan, la municipalité de Champlain, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, la municipalité de Saint-Narcisse, la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et la municipalité de Saint-Stanislas à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Mékinac aux conditions prévues à celle-ci ainsi qu'à l'annexe «A» ;

D'autoriser la Directrice générale et le préfet de la MRC de Mékinac à signer l'annexe « A » comprenant les conditions d'adhésion.

13. Approbation de la proposition de Méga Toit pour la réfection du toit

CONSIDÉRANT que la toiture de la bâtisse des bureaux administratifs de la MRC de Mékinac doit être refaite;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Re 22-10-192

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le contrat à Méga Toit pour la réfection de la toiture de la bâtisse de la MRC de Mékinac au montant total de 56 063.48\$.

14. Adoption du Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques (PIACC)

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 20-11-246 où la MRC s'engageait envers le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'un Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques (PIACC);

CONSIDÉRANT que la firme Groupe conseil Carbon accompagnée par les municipalités et la MRC a réalisé le mandat;

CONSIDÉRANT que le PIACC répond aux attentes de la MRC de Mékinac;

Re 22-10-193

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques (PIACC), tel que déposé.

15. Adoption du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-31 où la MRC s'engageait envers le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MELCC) afin de réaliser le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 19-05-156 a confié le mandat à la SAMBBA pour la réalisation du PRMHH;

CONSIDÉRANT que les municipalités et la MRC ont collaboré dans l'élaboration du PRMHH;

CONSIDÉRANT que le PRMHH proposé répond aux attentes de la MRC de Mékinac

Re 22-10-194

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tel que déposé.

16. Autorisation de signer un avenant avec Pluritec pour l'inspection de ponceaux et de ponts supplémentaires dans le cadre du Plan d'aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT que la MRC et Pluritec ont signé le 17 juin dernier un contrat dans le cadre du projet d'élaboration d'un plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que le contrat est en cours d'exécution et que certaines activités non incluses au contrat sont à prévoir en raison du nombre de ponceaux à ausculter qui est supérieur à celui mentionné dans les documents d'appel d'offres et la découverte de structures de plus de 4,5 mètres de portée à inspecter selon une méthode différente que celle des ponceaux;

Re 22-10-195

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer un avenant au montant de 40 950 \$ plus taxes afin de compléter l'élaboration du PAVL.

17. Financement de la Corporation de transport adapté de Mékinac

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18. Demande d'appui des paramédics

CONSIDÉRANT la demande d'appui des paramédics pour mettre fin aux horaires de faction et l'instauration des horaires de travail à l'heure des ambulanciers;

CONSIDÉRANT que l'horaire de faction ne permet pas d'assurer la sécurité de la population et une desserte permanente du service ambulancier sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'horaires de travail à l'heure permettrait d'assurer une stabilité et une meilleure efficacité du service;

Re 22-10-196

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer les démarches des paramédics concernant la revendication des horaires de travail à l'heure du personnel ambulancier et de mettre fin aux horaires de faction.

19. Approbation du règlement d'emprunt numéro 2022-09-55 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, décrétant une dépense et un emprunt de 5 904 000 \$ pour le réaménagement du local des techniciens et l'agrandissement du garage situés au LET de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 3 de la Régie en matière d'éliminations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie par résolution de son conseil;

Re 22-10-197

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2022-09-55 décrétant une dépense et un emprunt de 5 904 000 \$ pour le réaménagement du local des techniciens et l'agrandissement du garage situé au LET de Saint-Etienne-des-Grès.

20 a) Parc industriel régional : Étude de caractérisation faunique et floristique

CONSIDÉRANT que des travaux d'infrastructures sont à prévoir dans le parc industriel régional de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces travaux requièrent un certificat de conformité du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander la caractérisation des milieux naturels dans le parc industriel régional afin d'obtenir le certificat de conformité;

CONSIDÉRANT la soumission de la SAMBBA;

Re 22-10-198

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander à la SAMBBA de procéder à une étude de caractérisation des milieux naturels du parc industriel au montant total de 11 836.68 \$

20 b) Parc industriel régional : Demande à la CPTAQ pour l'installation d'un panneau d'affichage

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est portée acquéreur du lot 4 401 381 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC désire régulariser l'installation d'un panneau d'affichage sur son terrain, identifiant le parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que le panneau sera localisé en bordure du petit boisé de façon à ne pas nuire aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT que bien qu'il y ait des espaces disponibles hors de la zone agricole, il n'y a aucun espace approprié en bordure de la route 153 pour localiser le panneau visant à identifier le parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera affectée et qu'il n'y aura pas d'impact négatif à la culture;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impacts sur l'agriculture étant donné que la demande n'imposera pas de contraintes aux activités agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un panneau d'affichage dans cette partie de la zone agricole est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi que son document complémentaire;

Re 22-10-199

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le préambule de la présente résolution en face partie intégrante et que la MRC de Mékinac se prononce favorablement pour l'implantation d'un panneau d'affichage sur le lot 4 401 381 cadastre du Québec, et recommande à la CPTAQ de faire droit à sa demande.

21. Acquisition d'orthophotographies

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est l'organisme porteur du projet de prise de photographies aériennes numériques (couleur et infrarouge) à une résolution de 20 cm dans la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le territoire visé par ce projet concerne 3 MRC et 1 Ville/MRC de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la superficie estimée du territoire de la MRC de Mékinac qui sera visé par le projet sera de 2 300 km²;

CONSIDÉRANT que des démarches sont en cours avec différents partenaires afin d'optimiser le montage financier et que ledit montage financier sera présenté aux membres du Conseil à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac reconnaît l'importance d'obtenir les orthophotographies les plus récentes pour la réalisation de ses mandats;

Re 22-10-200

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC de Mékinac confirme son intérêt à participer au projet d'acquisition de photographies numériques 2023 pour la Mauricie initié par le ministère de l'Énergie et des Ressources, en partenariat avec les quatre autres territoires de la région.

Il est également résolu que la MRC de Mékinac délègue la MRC de Maskinongé à titre de gestionnaire principal de l'entente de partenariat financier concernant la production d'orthophotographies pour la Mauricie.

22. Coût supplémentaire du transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac et 6 municipalités ont une entente avec Services Cité propre inc. pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la fermeture du Pont des Piles durant quelques mois et que cette fermeture a occasionné un détour de 25 minutes à chaque voyage;

Re 22-10-201

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme totale de 14 328.08\$ et que cette somme soit remboursée par les municipalités selon le tableau transmis par Service de Cité propre inc.

23. Demande d'avis juridique pour l'agrandissement d'une carrière/sablière

CONSIDÉRANT qu'un promoteur a déposé un projet de sablière à la Ville de St-Tite;

CONSIDÉRANT que les règlements d'urbanisme de St-Tite prévoient des normes particulières à l'implantation des sablières;

CONSIDÉRANT que certaines normes établissent des distances séparatrices à respecter;

CONSIDÉRANT que le promoteur prétend que ces normes sont inopérantes puisqu'une municipalité ne peut régir sur un même objet qu'un règlement provincial sur les carrières et sablières;

CONSIDÉRANT que les normes de distances des règlements de la Ville de St-Tite sont en concordance avec celles établies au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un avis juridique est nécessaire pour clarifier la légalité des normes d'urbanismes en lien avec les carrières et sablières établies au schéma d'aménagement;

Re 22-10-202

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander un avis juridique sur le sujet aux procureurs de la MRC.

24. a) Avis de conformité des règlements modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables en lien avec les maisons de tourisme

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants : Règlement 2022-587-1, Règlements 2022-587-2 à 2022-587-9, Règlement 2022-587-14, Règlements 2022-587-16 à 2022-587-25, Règlements 2022-587-33 à 2022-587-37, Règlements 2022-587-39 à 2022-587-91, modifiant son règlement de zonage en lien avec les maisons de tourisme;

Re 22-10-203

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver les règlements suivants :

Règlement 2022-587-1, Règlements 2022-587-2 à 2022-587-9, Règlement 2022-587-14, Règlements 2022-587-16 à 2022-587-25, Règlements 2022-587-33 à 2022-587-37, Règlements 2022-587-39 à 2022-587-91, modifiant son règlement de zonage en lien avec les maisons de tourisme;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

24. b) Avis de conformité du Règlement numéro 004D-UR-2022 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch de Mékinac

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro : 004D-UR-2022, modifiant son règlement de zonage;

Re 22-10-204

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement suivant :

- Règlement numéro : 004D-UR-2022, modifiant son règlement de zonage;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

24. c) Règlement numéro 2022-UR-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives en lien avec les maisons de tourisme

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro : 2022-UR-01, modifiant son règlement de zonage;

Re 22-10-205

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement suivant :

- Règlement numéro : 2022-UR-01, modifiant son règlement de zonage;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

25. Achat d'affichettes « Guide du bon riverain » réalisées par la SAMBBA

CONSIDÉRANT la demande de la SAMBBA de participer à la campagne de financement pour le mois de l'eau (juin), par l'achat d'affichette qui se veut un guide du bon riverain;

Re 22-10-206

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de contribuer par l'achat de 1000 affichettes pour un montant de 1 800\$ plus taxes pour le TNO de Mékinac.

26. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Approbation du bilan de la planification annuelle 2021-2022

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multi-usage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC et villes de la Mauricie ont désigné l'Agglomération de la Tuque comme étant la délégataire pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le bilan de la planification annuelle 2021-2022;

Re 22-10-207

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le registre annuel des projets 2021-2022 du Programme d'aménagement durable des forêts ainsi que le bilan de la planification annuelle produit pour cette même période, tel que déposé.

27. Achat d'un système de communication pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé

CONSIDÉRANT que pour effectuer des sauvetages dans les territoires non organisés de la MRC de Mékinac, un système de repérage GPS avec communication satellite est nécessaire afin de repérer et trouver le bon trajet pour les interventions en milieu isolé;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un GPS avec communication assure la sécurité de l'équipe d'intervention qui se trouve sur le terrain;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice intervient en milieu isolé sur les Territoires non organisés de la MRC;

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de la municipalité de Lac-aux-Sables intervient en milieu isolé sur les Territoires non organisés de la MRC;

Re 22-10-208

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'acquisition de trois (3) systèmes de GPS INREACH et l'équipement nécessaire pour le bon fonctionnement des GPS au coût total d'environ 4 500 \$ excluant les taxes. Cette somme sera prélevée à même le budget des Territoires non organisés de la MRC. Deux (2) GPS seront sous la responsabilité de la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice et assumera les frais mensuels et un GPS sera sous la responsabilité du service d'incendie de la municipalité de Lac-aux-Sables et assumera les frais mensuels.

27. a) Avis de motion : Règlement numéro 2022-185 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2022-185 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

27. b) Adoption du projet de règlement numéro 2022-185 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du règlement numéro 2022-185 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC a un schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la MRC peut y apporter des modifications;

CONSIDÉRANT que certaines décisions de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) nécessitent d'ajuster les limites de l'affectation agricole;

Re 22-10-209

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le projet de règlement numéro 2022-185 modifiant le règlement numéro 2007-147 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac, tel que déposé.

27 c) Adoption du document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à son plan et ses règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'une MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement soumis au conseil des maires de la MRC a pour but de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'ajuster les limites de l'affectation;

Re 22-10-210

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement révisé, tel que présenté.

27. d) Autorisation de déposer un projet au Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT la présentation des services d'incendie du territoire de la MRC de Mékinac concernant l'implantation d'un centre d'entraînement conforme aux exigences de l'École nationale de pompiers du Québec (ENPQ) dans la MRC;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un centre d'entraînement sur le territoire de Mékinac apporterait plusieurs avantages tel que :

- L'accessibilité et la proximité d'un site d'entraînement conforme et sécuritaire;
- Le temps de mobilisation et démobilitation des plateaux de formation;
- Les coûts, la disponibilité, la proximité d'un site d'examen conforme aux exigences de l'ENPQ;
- Le réalisme de la mise en pratique des manœuvres;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale, partie 2;

CONSIDÉRANT que les 10 municipalités de la MRC sont concernées par ce projet;

Re 22-10-211

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC a déposé un projet de centre d'entraînement conforme aux exigences de l'École nationale de pompiers du Québec (ENPQ) dans la MRC dans le cadre du FRR – Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale.

27. e) Nommer un représentant au Bassin versant Saint-Maurice (BVM)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac au conseil du BVM;

Re 22-10-212

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles représentante de la MRC au Bassin versant Saint-Maurice.

28. Questions de l'assemblée

Trois personnes sont présentes dans la salle et les trois questionnent le conseil.

29. Levée de l'assemblée

Re 22-10-213

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet suppléant

Greffière-trésorière